

# Périscolaire



LA BIOLLE



## Guide d'accueil Périscolaire

Rentrée 2023/2024

# La Biolle

# Le mot du maire

---

Votre enfant entre pour la première fois à l'école et nous lui souhaitons de belles années enrichissantes et épanouissantes.

Ce guide vous permettra d'appréhender sereinement cette nouvelle étape de sa vie.

La commune de La Biolle porte une attention toute particulière aux activités scolaires et périscolaires en vous proposant des services de qualité mis en œuvre par une équipe accueillante, bienveillante et à l'écoute.

Chaque enfant est unique,  
sa première rentrée également...  
Bonne année scolaire à tous !

Julie Novelli  


# Présentation

---

- **Les écoles**

La Commune de La Biolle est dotée d'une école maternelle et d'une école élémentaire qui scolarisent 300 enfants.

**École maternelle de La Biolle :**

433 Route de la Chambotte 73410 LA BIOLLE

Tél. 04 79 54 70 05

Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires classe : 8h30 / 11h30 et 13h30 / 16h30



**École élémentaire de La Biolle :**

519 Route de la Chambotte 73410 LA BIOLLE

Tél. 04 79 54 76 26

Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires classe : 8h30 / 11h30 et 13h30 /

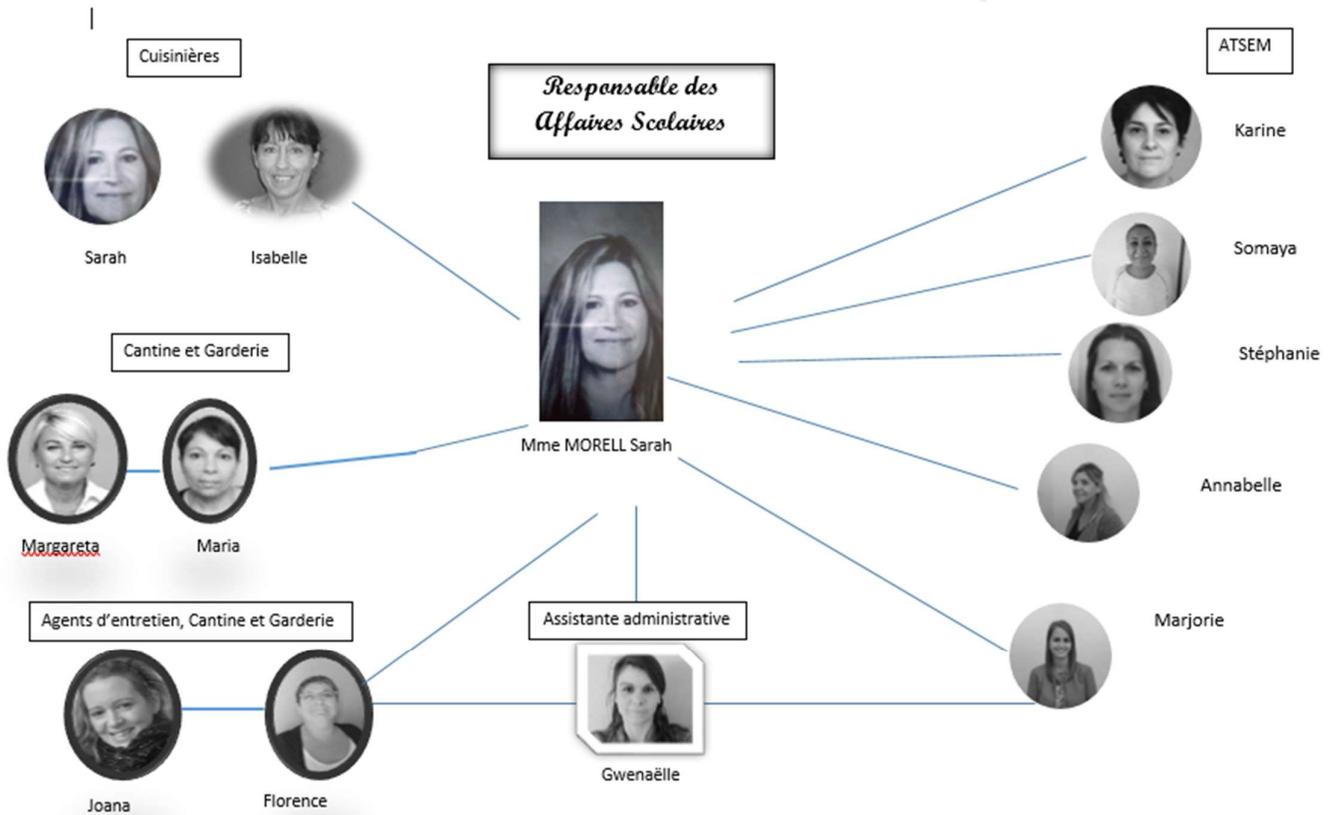
- **La restauration scolaire**



Les enfants scolarisés en maternelle et primaire peuvent bénéficier de ce service facultatif. La cantine de La Biolle est une des dernières du département à avoir conservé la confection des repas sur place. Cela permet de proposer des menus équilibrés, fabriqués avec des produits frais, sur la base d'un approvisionnement de proximité et bio, quand cela est possible. Une attention toute particulière est apportée à la réduction et au recyclage des déchets, en sensibilisant et associant les enfants à cette démarche.

# Trombinoscope

## • Personnel communal des écoles



## • Membres de la commission jeunesse et affaires Scolaires



BICHOFF  
Marie



BOINON  
Véronique



COURRIER  
Lionel



LEOPOLD  
Sabine



DA SILVA LOPES  
Philippe  
Adjoint



DELATTIGNANT  
Sébastien

# Informations pratiques

---

- **Inscription aux services périscolaires :**

Les modalités d'inscription, de facturation ainsi que le détail des tarifs sont précisées dans le règlement intérieur, consultable sur le site de la commune.

- **Ecole directe :**

Logiciel périscolaire

Vous avez dû remplir la fiche sanitaire qui vous a été envoyée par mail.

Un nouveau code d'accès à la plateforme « école directe » vous a été communiqué.

L'accès au logiciel s'effectue sur internet « école directe ».

Vous devez renseigner toutes les rubriques pour que cela fonctionne.

- **Accueil périscolaire :**

Ce service, proposé par la Municipalité, fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 07h00 à 08h15 ; de 11h30 à 12h15 et de 16h30 à 18h30 (hors vacances scolaires)

L'encadrement est assuré par le personnel communal et des intervenants spécialisés.

- **L'accès :**

La garderie se déroule dans l'école maternelle. Vous devez déposer et récupérer vos enfants au niveau inférieur de l'école vers le restaurant scolaire.

**Pour tous renseignements, contacter la responsable des affaires scolaires.**

Tel bureau : 04.79.52.02.99

Tel portable : 07.76.00.84.89

E-Mail : [periscolaire@la-biolle.fr](mailto:periscolaire@la-biolle.fr)

# Règles de Vie

## LES REGLES POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

**RESPECT**

**BIENVEILLANCE**

**CONFIANCE**

**EXIGENCE**

**RESPONSABILITE**

*Chacun est invité à respecter et à faire respecter ces règles collectives*

Chacun a droit à sa sécurité, c'est pourquoi, sont strictement interdits:

**COUPS, MENACES ET INSULTES**

ainsi que toute forme de violence physique, verbale ou morale.

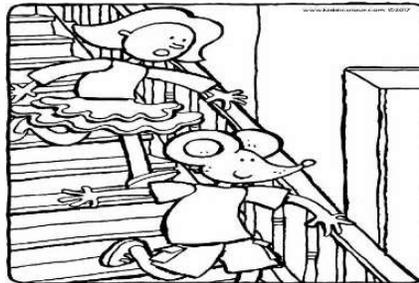
### 1 DANS LES COULOIRS ET LES ESCALIERS PENDANT L'APPEL

#### JE PEUX ET JE DOIS:

Me déplacer dans le calme

signaler ma présence à la  
cantine auprès de l'agent

rester calme et me mettre en  
rang



#### JE NE DOIS PAS:

jouer, bousculer, courir, m'exciter,  
parler fort

### 2 DANS LA COUR DE LA CANTINE

#### JE PEUX ET JE DOIS:

jouer seul ou avec les autres

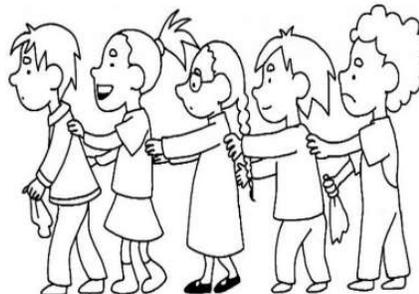
respecter les autres et leurs  
jeux

m'excuser quand j'ai fait mal à  
un camarade

m'expliquer sans gestes  
violents lorsque j'ai un  
problème avec un camarade

jeter mes papiers à la poubelle

me mettre en rang dans le  
calme lorsque l'on me le  
demande



#### JE NE DOIS PAS:

avoir des gestes dangereux envers les  
autres: bousculer, faire mal, tirer les  
vêtements, blesser.

avoir des paroles blessantes envers  
les autres: insulter, menacer

obliger les autres à faire un jeu

m'imposer dans le jeu des autres

jouer avec des cailloux, écrire sur les  
murs, m'accrocher au grillage

### 3 DANS LES SANITAIRES

#### JE PEUX ET JE DOIS:

- faire mes besoins
- boire de l'eau
- me laver les mains
- respecter l'intimité de mes camarades
- tirer la chasse d'eau



#### JE NE PEUX PAS:

- utiliser les sanitaires comme salle de jeux
- jeter des papiers au sol
- gaspiller l'eau
- toucher les vannes de sécurité

### 4 DANS LES SALLES (ETUDE, MOTRICITE)

#### JE PEUX ET JE DOIS:

- respecter le matériel et les locaux (jeux, crayons, livres etc...)
- rester calme et chuchoter
- ranger correctement après utilisation du matériel



#### JE NE PEUX PAS:

- chahuter, m'exciter et crier
- faire des jeux en marchant ou en courant
- dégrader le matériel

### 5 ROLE DES SANCTIONS

Les sanctions font partie intégrante du règlement. Elles n'ont pas pour rôle d'humilier, mais d'éduquer en faisant grandir chaque élève.

Les sanctions vont de l'observation écrite ou orale, rendez-vous avec les parents.

Il est indispensable que les parents veillent à ce que les sanctions soient appliquées et comprises.

Le respect de ce règlement conditionne le maintien de votre enfant pendant le temps périscolaire

Ce dernier a été lu et accepté par:

Nom, prénom (élève):.....Classe:.....

Signature des parents

Signature de l'élève

# Mémo Frigo

Accès « école directe »  
Sur internet « école directe »



## PÉRISCOLAIRE

433 ROUTE DE LA CHAMBOTTE

73410 LA BIOLLE

Tel: 04.79.52.02.99

Portable: 07.76.00.84.89

[periscolaire@la-biolle.fr](mailto:periscolaire@la-biolle.fr)

Retrouvez LA BIOLLE sur :

**Facebook :** [facebook.com/Commune-de-La-Biolle-485191711579936](https://facebook.com/Commune-de-La-Biolle-485191711579936)

**Site internet :** [www.la-biolle.fr](http://www.la-biolle.fr)

**Plateforme Interactive :** [www.labiollevillage.fr](http://www.labiollevillage.fr)



**Bureau périscolaire sans rendez-vous :**

Du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00

Mercredi fermé

